

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Contrat régi par les articles L. 981-1 à L. 981-8 du Code du travail

EJ 20

Type de contrat (voir notice-cadre A) 1

L'EMPLOYEUR

Nom et prénom ou dénomination			N° SIRET de l'établissement d'exécution du contrat 2 _____ 15
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat ou de l'entreprise de travail temporaire	N° Rue		Nombre de salariés _____ 16 19
Caisse de retraite complémentaire	Commune	Code postal _____ 20 24	Téléphone _____
Organisme de prévoyance (le cas échéant)			Télécopie _____
Convention collective appliquée (titre exact)			Courriel _____
			Code NAF (voir notice, Cadre B) _____ 25 28
			Code IDCC (voir notice, Cadre C) _____

LE SALARIÉ

Nom et prénom Adresse	N° Rue	Sexe (M = 1, F = 2) _____ 29	Nationalité _____ (voir notice Cadre D) 30
IDE _____	Commune	Code postal _____	Date de naissance _____ 31 32 33 34
Intitulé de la dernière certification professionnelle obtenue (voir notice, Cadre F)			Niveau de formation actuel (voir notice, Cadre E) _____ 35
Intitulé du dernier emploi occupé :			Diplôme le plus élevé obtenu (voir notice, Cadre G) _____ 36
			Situation avant contrat (voir notice, Cadre H) _____ 37
Si le salarié était inscrit à l'ANPE, indiquer depuis combien de mois _____ 38 39			Travailleur handicapé (oui = 1, non = 2) _____ 40

LE TUTEUR

Nom, prénom	Employé occupé :	Pour le contrat de professionnalisation du travail temporaire : Nom, prénom du tuteur de l'entreprise utilisatrice : Emploi occupé :
-------------	------------------	--

LE CONTRAT

Nature du contrat (CDI = 1, CDD = 2, travail temporaire = 3) _____ 41	Durée hebdomadaire de travail (y compris le temps de formation) _____ h/sem. 42 43
Date de début du contrat _____	Durée de la période d'essai _____ mois 44 45
Date de fin du CDD ou de l'action de professionnalisation si CDI _____	Classification dans la convention collective : – Niveau : – Coefficient hiérarchique :
Durée totale des actions d'évaluation, d'accompagnement et des enseignements généraux, professionnels et technologiques. _____ heures	Salaire brut mensuel à l'embauche (voir notice, Cadre I) _____ €
Dont durée des enseignements généraux, professionnels et technologiques _____ heures	<i>Pour les intérimaires, indiquer le salaire horaire au démarrage de la formation. Pour les périodes de mission voir notice, cadre I.</i>
Emploi occupé pendant le contrat (intitulé précis)	
Intitulé précis de la qualification préparée :	Type de qualification (voir notice, cadre J) _____
Période de l'examen ou des épreuves (le cas échéant) _____ mois année	Spécialité de formation (voir notice, cadre K) _____
Nombre d'organismes de formation intervenant _____	SIRET du principal organisme de formation _____
Lieu du déroulement de la formation principale :	_____

L'employeur s'engage à assurer au titulaire du contrat une formation lui permettant d'acquies une qualification professionnelle et à lui fournir un emploi en relation avec cet objectif pendant la durée du CDD ou de l'action de professionnalisation du CDI. Le titulaire du contrat s'engage à travailler pour le compte de son employeur et à suivre la formation prévue au contrat (art. L. 981-3 du Code du travail).

Signature du salarié ou de son représentant légal

Signature de l'employeur

Fait à

Le

CADRE RÉSERVÉ À L'OPCA

Nom et adresse de l'OPCA auquel est transmis la demande :	Conforme aux accords conventionnels relatifs au contrat de professionnalisation (oui = 1, non = 2) _____
Numéro de SIRET de l'OPCA : _____	Si oui, participation financière de l'OPCA (oui = 1, non = 2) _____
Numéro du contrat (interne à l'OPCA) :	

CADRE RÉSERVÉ À LA DDTEFP

Date de dépôt du contrat _____	Le contrat ouvre droit à l'exonération de charges (oui = 1, non = 2) _____
Date de l'enregistrement exprès ou de droit (J + 30) _____	Numéro d'enregistrement _____

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Contrat régi par les articles L. 981-1 à L. 981-8 du Code du travail

EJ 20

Type de contrat (voir notice-cadre A) 1

L'EMPLOYEUR

Nom et prénom ou dénomination			N° SIRET de l'établissement d'exécution du contrat 2 _____ 15
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat ou de l'entreprise de travail temporaire	N° Rue		Nombre de salariés _____ 16 19
Caisse de retraite complémentaire	Commune	Code postal _____ 20 24	Téléphone _____
Organisme de prévoyance (le cas échéant)			Télécopie _____
			Courriel _____
Convention collective appliquée (titre exact)			Code NAF (voir notice, Cadre B) _____ 25 28
			Code IDCC (voir notice, Cadre C) _____

LE SALARIÉ

Nom et prénom Adresse	N° Rue	Sexe (M = 1, F = 2) _____ 29	Nationalité _____ 30 (voir notice Cadre D)
	Commune	Code postal _____	Date de naissance _____ 31 32 33 34
Intitulé de la dernière certification professionnelle obtenue (voir notice, Cadre F)			Niveau de formation actuel (voir notice, Cadre E) _____ 35
Intitulé du dernier emploi occupé :			Diplôme le plus élevé obtenu (voir notice, Cadre G) _____ 36
			Situation avant contrat (voir notice, Cadre H) _____ 37
Si le salarié était inscrit à l'ANPE, indiquer depuis combien de mois _____ 38 39			Travailleur handicapé (oui = 1, non = 2) _____ 40

LE TUTEUR

Nom, prénom	Pour le contrat de professionnalisation du travail temporaire : Nom, prénom du tuteur de l'entreprise utilisatrice :
Emploi occupé :	Emploi occupé :

LE CONTRAT

Nature du contrat (CDI = 1, CDD = 2, travail temporaire = 3) _____ 41	Durée hebdomadaire de travail (y compris le temps de formation) _____ 42 43 h/sem.
Date de début du contrat _____	Durée de la période d'essai _____ 44 45 mois
Date de fin du CDD ou de l'action de professionnalisation si CDI _____	Classification dans la convention collective : – Niveau : – Coefficient hiérarchique :
Durée totale des actions d'évaluation, d'accompagnement et des enseignements généraux, professionnels et technologiques. _____ heures	Salaire brut mensuel à l'embauche (voir notice, Cadre I) _____ €
Dont durée des enseignements généraux, professionnels et technologiques _____ heures	<i>Pour les intérimaires, indiquer le salaire horaire au démarrage de la formation. Pour les périodes de mission voir notice, cadre I.</i>
Emploi occupé pendant le contrat (intitulé précis)	
Intitulé précis de la qualification préparée :	Type de qualification (voir notice, cadre J) _____
Période de l'examen ou des épreuves (le cas échéant) _____ mois _____ année	Spécialité de formation (voir notice, cadre K) _____
Nombre d'organismes de formation intervenant _____	SIRET du principal organisme de formation _____
Lieu du déroulement de la formation principale :	

L'employeur s'engage à assurer au titulaire du contrat une formation lui permettant d'acquies une qualification professionnelle et à lui fournir un emploi en relation avec cet objectif pendant la durée du CDD ou de l'action de professionnalisation du CDI. Le titulaire du contrat s'engage à travailler pour le compte de son employeur et à suivre la formation prévue au contrat (art. L. 981-3 du Code du travail).

Signature du salarié ou de son représentant légal

Signature de l'employeur

Fait à

Le

CADRE RÉSERVÉ À L'OPCA

Nom et adresse de l'OPCA auquel est transmis la demande :	Conforme aux accords conventionnels relatifs au contrat de professionnalisation (oui = 1, non = 2) _____
Numéro de SIRET de l'OPCA : _____	Si oui, participation financière de l'OPCA (oui = 1, non = 2) _____
Numéro du contrat (interne à l'OPCA) :	

CADRE RÉSERVÉ À LA DDTEFP

Date de dépôt du contrat _____	Le contrat ouvre droit à l'exonération de charges (oui = 1, non = 2) _____
Date de l'enregistrement exprès ou de droit (J + 30) _____	Numéro d'enregistrement _____

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Contrat régi par les articles L. 981-1 à L. 981-8 du Code du travail

Type de contrat (voir notice-cadre A)

1

L'EMPLOYEUR

Nom et prénom ou dénomination	N° SIRET de l'établissement d'exécution du contrat 2 _____ 15	
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat ou de l'entreprise de travail temporaire	N° Rue Commune Code postal _____ 24	Nombre de salariés _____ 16 19 Téléphone _____ Télécopie _____ Courriel _____ Code NAF (voir notice, Cadre B) _____ 25 28
Caisse de retraite complémentaire		
Organisme de prévoyance (le cas échéant)		
Convention collective appliquée (titre exact)		Code IDCC (voir notice, Cadre C) _____

LE SALARIÉ

Nom et prénom Adresse	N° Rue Commune Code postal _____	Sexe (M = 1, F = 2) _____ 29 Nationalité (voir notice Cadre D) _____ 30 Date de naissance _____ 31 32 33 34 Niveau de formation actuel (voir notice, Cadre E) _____ 35 Diplôme le plus élevé obtenu (voir notice, Cadre G) _____ 36 Situation avant contrat (voir notice, Cadre H) _____ 37
Intitulé de la dernière certification professionnelle obtenue (voir notice, Cadre F) Intitulé du dernier emploi occupé :		
Si le salarié était inscrit à l'ANPE, indiquer depuis combien de mois _____ 38 39		Travailleur handicapé (oui = 1, non = 2) _____ 40

LE TUTEUR

Nom, prénom	Pour le contrat de professionnalisation du travail temporaire : Nom, prénom du tuteur de l'entreprise utilisatrice :
Emploi occupé :	Emploi occupé :

LE CONTRAT

Nature du contrat (CDI = 1, CDD = 2, travail temporaire = 3) _____ 41	Durée hebdomadaire de travail (y compris le temps de formation) _____ 42 43 h/sem.
Date de début du contrat _____	Durée de la période d'essai _____ 44 45 mois
Date de fin du CDD ou de l'action de professionnalisation si CDI _____	Classification dans la convention collective : – Niveau : – Coefficient hiérarchique :
Durée totale des actions d'évaluation, d'accompagnement et des enseignements généraux, professionnels et technologiques. _____ heures	Salaire brut mensuel à l'embauche (voir notice, Cadre I) _____ €
Dont durée des enseignements généraux, professionnels et technologiques _____ heures	Pour les intérimaires, indiquer le salaire horaire au démarrage de la formation. Pour les périodes de mission voir notice, cadre I.
Emploi occupé pendant le contrat (intitulé précis)	
Intitulé précis de la qualification préparée : Période de l'examen ou des épreuves (le cas échéant) _____ mois _____ année	Type de qualification (voir notice, cadre J) _____ Spécialité de formation (voir notice, cadre K) _____ SIRET du principal organisme de formation _____

L'employeur s'engage à assurer au titulaire du contrat une formation lui permettant d'acquies une qualification professionnelle et à lui fournir un emploi en relation avec cet objectif pendant la durée du CDD ou de l'action de professionnalisation du CDI. Le titulaire du contrat s'engage à travailler pour le compte de son employeur et à suivre la formation prévue au contrat (art. L. 981-3 du Code du travail).

Signature du salarié ou de son représentant légal

Signature de l'employeur

Fait à

Le

CADRE RÉSERVÉ À L'OPCA

Nom et adresse de l'OPCA auquel est transmis la demande :	Conforme aux accords conventionnels relatifs au contrat de professionnalisation (oui = 1, non = 2) _____
Numéro de SIRET de l'OPCA : _____	
Numéro du contrat (interne à l'OPCA) :	Si oui, participation financière de l'OPCA (oui = 1, non = 2) _____

CADRE RÉSERVÉ À LA DDETFP

Date de dépôt du contrat _____	Le contrat ouvre droit à l'exonération de charges (oui = 1, non = 2) _____
Date de l'enregistrement exprès ou de droit (J + 30) _____	Numéro d'enregistrement _____



Ministère
de l'emploi, du travail
et de la cohésion sociale

Contrat de Professionnalisation

- Avant de conclure un contrat de professionnalisation, rapprochez-vous de votre OPCA afin de connaître les modalités de la prise en charge financière du contrat. Si vous ne connaissez pas les noms et coordonnées de l'OPCA dont vous relevez, rapprochez-vous de la DDTEFP.
- Remplissez complètement la liasse ci-jointe en vous assurant que le dernier exemplaire est lisible.
- Dater et portez les signatures en original sur chacun des feuillets.

Notice
N° 51027#01

- Un document précisant les objectifs, le programme et les modalités d'organisation, d'évaluation et de sanction de la formation est annexé au contrat de professionnalisation.
 - Le barème du salaire minimum légal à verser par l'entreprise est décrit dans le tableau ci-contre:
Des minima plus élevés peuvent être prévus par la convention collective applicable ou par accord des parties.
 - Le cas échéant, l'employeur doit organiser et dispenser une information du salarié sur les risques pour sa santé et sa sécurité, et sur les mesures prises pour y remédier (art. L.231-3-2 du Code du Travail).
 - L'employeur adresse les volets 3, 4 et 5 de la liasse à l'OPCA dont il relève au plus tard dans les 5 jours qui suivent le début du contrat.
 - L'OPCA transmet les volets 3 et 4 du Cerfa à la DDTEFP dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception du contrat.
 - Les contrats de professionnalisation à durée déterminée et les actions de professionnalisation d'un contrat à durée indéterminée ouvrent droit pour l'employeur à l'exonération de cotisations à sa charge au titre des assurances sociales, accidents du travail, maladies professionnelles et allocations familiales mentionnée à l'article L.981-6 du code du travail, en cas d'embauche d'un jeune de moins de 26 ans ou d'un demandeur d'emploi âgé de 45 ans et plus.
- Pour de plus amples informations sur le contrat de professionnalisation, consultez le site www.travail.gouv.fr.

	au moins titulaire d'un bac pro, d'un titre ou diplôme professionnel de même niveau	Autre
26 ans et plus	SMIC et 85 % du SMC	
21-25 ans	80 % du SMC	70 % du SMC
moins de 21 ans	65 % du SMC	55 % du SMC

A TYPE DE CONTRAT

1. Contrat initial
2. Nouveau contrat en raison de l'échec aux épreuves d'évaluation.
3. Nouveau contrat en raison de la défaillance de l'organisme de formation.
4. Nouveau contrat en raison de la maternité, de la maladie ou d'un accident de travail.
5. Avenant.

B CODE NAF

Nomenclature d'Activités et des produits Française correspondant à l'activité principale de l'établissement signataire du contrat.

C CODE IDCC

Code identifiant de la Convention Collective de branche appliquée par l'établissement dans le cadre de l'exécution du contrat ou à défaut de la convention d'entreprise (non adaptative d'une convention de branche) ou enfin dans le cas de certaines grandes entreprises du code du statut. Ce code peut être obtenu sur le site du Ministère (www.travail.gouv.fr/idcc).

D NATIONALITÉ

- 1 Française.
- 2 Union Européenne.
- 3 Hors Union Européenne.

E NIVEAU DE FORMATION

- 7 Sorties de CPA, CLIPA ou sorties de collège avant la 3^e (équivalent au niveau VI de l'Éducation nationale).
- 6 Sorties de 3^e ou abandon de classes de CAP ou de BEP avant l'année terminale (équivalent au niveau V-bis de l'Éducation nationale).
- 5 Sorties de l'année terminale de CAP ou de BEP ou abandon de la scolarité du second cycle long avant la classe de terminale (équivalent au niveau V de l'Éducation nationale).
- 4 Sorties des classes terminales du second cycle long ou abandon des études supérieures avant le niveau III (BAC ou équivalent au niveau IV de l'Éducation nationale).
- 3 Sorties avec le niveau Bac+2 : DUT, BTS, DEUG, etc. (équivalent au niveau III de l'Éducation nationale).
- 2 Sorties avec un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire ou diplôme de grande école (équivalent aux niveaux II et I de l'Éducation nationale).

F CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Intitulé du dernier diplôme, titre homologué ou Certificat de Qualification Professionnelle.

G DIPLÔME OU TITRE LE PLUS ÉLEVÉ OBTENU

- 8 Aucun diplôme.
- 7 Certificat de formation générale.
- 6 Brevet.
- 5 CAP ou BEP.
- 4 Baccalauréat général.
- 3 Baccalauréat professionnel, baccalauréat technologique, brevet de technicien ou brevet professionnel.
- 2 DEUG, DUT, BTS ou autre diplôme de niveau BAC+2.
- 1 Diplôme de niveau Bac+3 ou plus.

H DERNIÈRE SITUATION AVANT LA SIGNATURE DU CONTRAT

- 1 Scolaire, universitaire.
- 2 Contrat d'apprentissage, de qualification, d'adaptation, d'orientation ou de professionnalisation.
- 3 Contrat aidé : CES, emploi-jeunes, CIE, CIVIS.
- 4 Stagiaire de la formation professionnelle.
- 5 Salarié (y compris temporaire).
- 6 Demandeur d'emploi inscrit ou non à l'ANPE.
- 7 Inactivité.

I RÉMUNÉRATION

Le salaire inclut les primes ou accessoires de salaires.

Si travail temporaire: Pendant les périodes de mission de travail temporaire, le salarié (jeune ou adulte) reçoit la rémunération que percevrait dans l'entreprise utilisatrice, après période d'essai, un salarié de qualification équivalente occupant le même poste de travail. À l'issue du contrat de professionnalisation, le salarié percevra une indemnité de fin de mission sur les seules périodes de mission ainsi qu'une indemnité compensatrice de congés payés sur la totalité des rémunérations perçues sur l'ensemble des contrats.

J TYPE DE QUALIFICATION

- 1 Diplôme d'État de l'enseignement technologique et professionnel.
- 2 Diplôme ou titre homologué.
- 3 Certificat de qualification professionnelle (CQP).
- 4 Qualification figurant dans une liste de la commission paritaire nationale de l'emploi de la branche (CPNE).
- 5 Qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective de branche.

K SPÉCIALITÉS DE FORMATION

La nomenclature de codage à utiliser est la nomenclature des spécialités de formation (NSF à 3 chiffres). Les postes sont rappelés ci-après (certains ne sont pas détaillés, pour des raisons de place). La liste complète est disponible sur le site : www.inffo.fr/maq100901/ressources/dossiers/dos0002_Nomenclature.htm www.cncp.gouv.fr/contenus/supp/supp_ncsp_nsf.htm

- 1 Domaines disciplinaires

PRODUCTION

- 200-Technologies industrielles fondamentales (génie-industriel et procédés de transformation, spécialités à dominante fonctionnelle).
- 201-Technologies de commandes des transformations industrielles (automatismes et robotiques industriels, informatique industrielle).
- 21-Agriculture, pêche, forêts et espaces verts (non détaillée ici).
- 220-Spécialités pluritechnologiques des transformations.
- 221-Agro-alimentaire, alimentation, cuisine.
- 222-Transformations chimiques et apparentés (y compris industrie pharmaceutique).
- 223-Métallurgie (y compris sidérurgie, fonderie, non ferreux).
- 224-Matériaux de construction, verre, céramique.
- 225-Plasturgie, matériaux composites.
- 226-Papier, carton.
- 227-Énergie, génie climatique (y compris énergie nucléaire, thermique, hydraulique; utilités : froid, climatisation, chauffage).
- 23-Génie civil, construction, bois (non détaillée ici).
- 24-Mat. souples (textiles, habillement, cuirs et peaux). (non détaillée ici).
- 25-Mécanique, électricité, électronique. (non détaillée ici).

SERVICES

- 310-Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (y compris administration générale des entreprises et des collectivités).
 - 311-Transport, manutention, magasinage.
 - 312-Commerce, vente.
 - 313-Finances, banque, assurances.
 - 314-Comptabilité, gestion.
 - 315-Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi.
 - 320-Spécialités plurivalentes de la communication.
 - 321-Journalisme et communication (y compris communication graphique et publicité).
 - 322-Techniques de l'imprimerie et de l'édition.
 - 323-Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle.
 - 324-Secrétariat, bureautique.
 - 325-Documentation, bibliothèques, administrations des données.
 - 326-Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données.
 - 330-Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales.
 - 331-Santé.
 - 332-Travail social.
 - 333-Enseignement, formation.
 - 334-Accueil, hôtellerie, tourisme.
 - 335-Animation culturelle, sportive et de loisirs.
 - 336-Coiffure, esthétique et autres spécialités des services aux personnes.
 - 340-Spécialités plurivalentes des services à la collectivité.
 - 341-Aménagement du territoire, développement, urbanisme.
 - 342-Protection et développement du patrimoine.
 - 343-Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement.
 - 344-Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité).
 - 345-Application des droits et des statuts des personnes.
 - 346-Spécialités militaires.
- 4-Domains du développement personnel (non détaillée ici).